

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4150

Approbation d'une convention de partenariat entre le musée des Beaux-Arts/Ville de Lyon  
et l'association Beaux-Arts Campus

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : M. GRABER Loïc

<b>SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018</b>
------------------------------------

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 SEPTEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 OCTOBRE 2018

---

**PRESIDENT** : M. KEPENEKIAN Georges

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme BESSON (pouvoir à Mme RABATEL), M. FENECH (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme BALAS)

**ABSENTS NON EXCUSES** : Mme MADELEINE

2018/4150 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE MUSEE DES BEAUX-ARTS/VILLE DE LYON ET L'ASSOCIATION BEAUX-ARTS CAMPUS (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 septembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le musée des Beaux-Arts souhaite développer ses liens avec les différents publics de l'enseignement supérieur, afin d'être reconnu comme un lieu de pratique culturelle incontournable ainsi que comme un lieu de ressources et de travail pour différentes formations.

La fréquentation de lieux culturels et de professionnels de la culture permettent aux étudiants d'affiner leurs projets et de créer un réseau, et la participation à des événements culturels organisés, par eux et pour eux, permet aux étudiants de développer une communauté dynamique, dont la présence au musée et la mobilisation rejoignent les objectifs de l'institution.

Le musée et l'Association Beaux-Arts Campus se sont rapprochés afin de travailler en partenariat, et de permettre à l'association de disposer des moyens de créer et de partager une programmation dédiée aux étudiants adhérents, tout en proposant une grande proximité avec les professionnels du musée.

Dans le cadre de ce partenariat, l'association proposera chaque année à ses adhérents et aux étudiants de Lyon et de la Métropole, en étroite concertation avec l'équipe du musée :

- Une visite gratuite de l'exposition temporaire de l'année accompagnée par le commissaire,
- Deux brunch organisés et pris en charge par l'association Beaux-Arts Campus, au printemps et à l'automne) favorisant la rencontre des étudiants de l'association et la découverte du musée et des collections,
- Une rencontre avec un ou des professionnels en lien avec l'actualité du musée (conservateur, restaurateur, mécène, etc.).

Afin que ces actions puissent se mettre en place au plus près des collections, le musée mettra ponctuellement à disposition de l'association le jardin, le réfectoire et une salle de réunion.

La convention, jointe au rapport, formalise les conditions d'organisation de ce partenariat pour une durée d'un an reconductible trois fois un an.

Vu ladite convention,

Ouï l'avis de la commission culture - patrimoine ;

**DELIBERE**

1. La convention de partenariat susvisée, établie entre la Ville de Lyon / musée des Beaux-Arts et l'association Beaux-Arts Campus, est approuvée
2. Monsieur le Maire est autorisé à signer ledit document et à l'exécuter

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER